

Arrondissement Le Sud-Ouest

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

Appel de propositions sur invitation

Projet pilote d'accueil pour les chalets de l'Arrondissement.

L'arrondissement du Sud-Ouest invite les organismes en sports, en loisirs et en développement social à présenter une proposition pour l'obtention d'un contrat de services pour l'occupation des chalets de parc sur son territoire.

- Le présent appel de propositions est un projet-pilote qui couvre une période de 1 an et 9 mois du 16 avril 2019 au 31 décembre 2020 avec possibilité de prolongation.
- La proposition peut être déposée pour un ou plusieurs chalets.
- Le financement octroyé par l'arrondissement du Sud-Ouest est d'un maximum de **41 000 \$ par chalet par année.**
- Date d'ouverture de l'appel de propositions : 14 janvier 2019
- **Date limite pour déposer la proposition: 25 février 2019 à 17 hrs**

Contexte

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne.

L'arrondissement du Sud-Ouest souhaite faire accroître le niveau de propreté, le sentiment de sécurité, améliorer la qualité de vie de quartier ainsi que renforcer l'appropriation de l'espace public par les citoyens. Il propose aux citoyens une pratique libre et une programmation culturelle, sportive, de loisir et événementielle estivale tout comme hivernale riche et variée. Il souhaite pouvoir ouvrir les chalets de parcs aux citoyens.

En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Mandat

1.1. DESCRIPTION DU MANDAT:

Le mandat vise à assurer l'accueil et l'ouverture des chalets de parc aux citoyens selon un horaire régulier. L'organisme peut également proposer des activités complémentaires.

- Ouverture et fermeture du chalet selon l'horaire fixe, à l'année
 - Débarrer et donner accès à l'installation;
 - Fermer l'installation selon l'horaire établi;
 - S'assurer qu'il n'y a plus personne dans l'installation lors de la fermeture.
- Surveillance du parc et de son occupation
 - Effectuer des tournées de surveillance des différentes installations dans le parc (incluant les terrains sportifs);
 - Inventorier les problématiques dans le parc (matériel, installation, etc.);
 - Faire les liens avec les organismes d'intervention;
 - Donner les premiers soins, lorsque nécessaire;
 - Documenter et procéder à des requêtes pour des petites demandes d'entretien;
 - Tenir un registre de réservation des espaces;
 - Répondre et orienter les citoyens, au besoin.
- Rédaction de rapports de fréquentation
 - Effectuer la prise de fréquentation du chalet et des activités spéciales;
 - Répertorier la présence et l'absentéisme des équipes sportives;
 - Rédiger un bilan par saison.
- L'accueil des événements du domaine public
 - Effectuer des rapports lors des événements, incluant la prise de fréquentation.
- Tâches ménagères légères
 - Assurer un entretien minimum des lieux (ramasser le matériel utilisé après les activités, dégâts ponctuels, etc.);
 - Les tâches ménagères plus exigeantes comme le déneigement et l'entretien régulier (nettoyer les toilettes et les planchers) des installations seront effectuées par les cols bleus de l'Arrondissement.
- Animation du parc (atout)
 - Offrir aux citoyens un éventail d'activités tout au long de l'année;
 - Développer des partenariats avec d'autres projets dans les parcs en synergie avec les organismes du quartier.

1.2. LES CHALETS VISÉS

- Saint-Gabriel - 2355 rue Mullins

- Oscar-Peterson - 810 rue Chatham
- Vinet - 550 rue Vinet
- Louis-Cyr - 205 rue St-Ferdinand
- Campbell-Ouest - 1990 rue de Maricourt
- De la Vérendrye - 5900 rue Drake
- Ignace-Bourget - 5935 avenue de Montmagny

Il est à noter que :

- d'autres organismes peuvent être présents dans les chalets, en fonction de l'offre d'activité.
- certains ajustements d'horaire et de financement pourraient avoir lieu, en fonction des travaux et des imprévus.
- le chalet Saint-Gabriel sera en travaux jusqu'au 1^{er} juillet 2019.

1.3. PÉRIODE ET DURÉE

- Le projet débute le 16 avril 2019 et se termine le 31 décembre 2020;
- Selon la programmation proposée, il est possible d'avoir accès au chalet au-delà des heures mentionnées ci-bas, sous réserve de disponibilités des lieux et approbation;
- Le chalet doit être ouvert au minimum selon l'horaire dans le tableau ci-dessous, incluant les jours fériés.

| Session | Période de la session | Horaire d'ouverture minimale du chalet | Nombre d'heure d'ouverture par semaine |
|-----------|--|---|--|
| Été | Débute le 23 juin et se termine le 31 août | Tous les jours de 10 h 00 à 20 h 00 | 70 heures |
| Automne | Débute le 1 ^{er} septembre et se termine le 31 décembre | Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00 Samedi et dimanche de 11 h 00 à 16 h 00 | 25 heures |
| Hiver | Débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 15 avril | Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00 Samedi et dimanche de 9 h 30 à 17 h 00 | 30 heures |
| Printemps | Débute le 16 avril et se termine le 22 juin | Lundi au vendredi de 17 h 00 à 20 h 00 Samedi et dimanche de 11 h 00 à 16 h 00 | 25 heures |

1.4. OFFRE DE SERVICE COMPLÉMENTAIRE

L'accessibilité des chalets est prioritaire. Cependant, des activités complémentaires peuvent être combinées selon la possibilité de l'organisme à offrir de l'animation ou tout autre service complémentaire qui permet l'appropriation de l'espace par ses utilisateurs.

1.5. CONTRIBUTION DE L'ARRONDISSEMENT:

- Accorder à l'organisme un montant maximal de 41 000\$ par chalet par année.

- Fournir à l'organisme :
 - Un permis d'événement public, si nécessaire;
 - L'électricité et le chauffage requis pour le fonctionnement des activités;
 - L'accès à une installation propre et sécuritaire entretenue par l'équipe de col bleu;
 - Un accès sécuritaire au chalet durant les quatre saisons.

1.6. ENGAGEMENT DE L'ORGANISME:

- Assurer une présence lors des plages d'ouverture du chalet;
- Fournir le matériel de bureau nécessaire à l'employé;
- S'assurer du respect des qualifications de l'employé (premiers soins, RCR, DEA).

Critères d'admissibilité

1.7. POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À L'APPEL DE PROJETS, L'ORGANISME DOIT RESPECTER LES CRITÈRES SUIVANTS :

- Être un OBNL dûment enregistré;
- Déposer une demande complète et fournir l'ensemble des documents requis;
- Être reconnu ou faire une demande de reconnaissance et soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest et répondre aux exigences (réf. [Politique de reconnaissance et de soutien - Le Sud-Ouest](#)).

1.8. À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE

- Le soumissionnaire devra fournir un avenant de couverture d'assurances de responsabilité civile d'une valeur de trois millions de dollars (3 000 000 \$), stipulant que l'arrondissement du Sud-Ouest est coassuré. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

Critères de sélection

L'organisme sera évalué sur chacun des volets selon les critères suivants :

- Capacité démontrée à répondre au mandat (35%)
 - Embauche des ressources humaines en quantité suffisante pour s'acquitter du mandat.

- Formation continue des ressources humaines (cours de premiers soins, vérification des antécédents judiciaires, etc.).
 - Capacité de réalisation et la cohérence de l'échéancier.
 - Se munir d'outils efficaces pour la tenue d'un registre de réservations.
 - Mise en place de canaux de communication pour répondre efficacement aux citoyens.
 - Concordance avec la mission de l'organisme.
- Offre de service détaillé (25%)
 - Réalisme de la planification.
 - Rigueur administrative.
 - Rétroaction et mesures d'évaluation de la satisfaction de la clientèle.
- Budget prévisionnel détaillé (25%)
 - Réalisme des prévisions budgétaires, spécifiques et distinctes.
 - Démonstration d'une capacité de prise en charge du projet par la recherche de leviers de financement (complémentarité de financement).
- Activité complémentaire (10%)
 - Complémentarité de la programmation.
 - Adaptation de la programmation à la clientèle et des besoins du milieu.
 - Méthode de gestion et de l'inclusion de la clientèle ayant des limitations fonctionnelles.
- Partenariat (5%)
 - Historique de partenariat et relations avec l'Arrondissement.
 - Participation aux activités et rencontres pilotées par l'Arrondissement.
 - Engagement à fournir la reddition annuellement

Échéancier

| | |
|------------------------------|--|
| Le 28 janvier 2019 | Rencontre d'information avec les organismes intéressés |
| Le 21 février 2019 | Date limite de dépôt des dossiers |
| Le 1 ^{er} mars 2019 | Évaluation des dossiers par le comité de sélection |
| Le 16 avril 2019 | Début des activités |

2. Présentation d'une candidature

2.1. DOCUMENTS REQUIS

- Résolution du conseil d'administration (exemple - réf. annexe 1);
- Déclaration du proposant complétée avec tous les documents requis annexés (réf. annexe 2);
- Lettres patentes de l'organisme;
- États financiers pour les trois (3) années antérieures;
- Dossier de mise en candidature, structuré, incluant :
 - Identification de l'organisme et du répondant avec les coordonnées complètes.
 - Une proposition d'occupation du chalet.

- Une proposition d'activité complémentaire à celle de l'accueil et de surveillance du chalet, s'il y a lieu.
- Des prévisions budgétaires par volet (accueil, administration, activité).
- Expériences de réalisations et démonstration de partenariats.
- Plan de travail avec échéancier détaillé.

2.2. DATE LIMITE DE DÉPÔT :

Tous les documents requis doivent être déposés par courriel **au plus tard le 25 février 2019 à 17 heures.**

Aux soins de et à l'adresse suivante :

Madame Tatyana Chzhao
Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Arrondissement Le Sud-Ouest
tatyana.chzhao@ville.montreal.qc.ca

Aucun dossier incomplet ou remis après cette date ne sera accepté.

3. L'analyse des candidatures

Le rôle du comité de sélection consiste à recommander à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'organisme le plus apte à réaliser ces projets.

La composition du comité de sélection :

- Mme Marie-Andrée L'Espérance, chef de section partenariat de la DCSLDS
- Mme Tatyana Chzhao, agente de développement de la DCSLDS;
- Mme Julie Arnaud, chef de division des parcs et de l'horticulture.

4. Renseignements

Une rencontre d'information est prévue mardi le **28 janvier 2019 à 15 h au 815 Bel-Air à la salle 1.190.**

Pour plus de renseignements concernant le dépôt d'une proposition, n'hésitez pas à communiquer avec madame Tatyana Chzhao, agente de développement au 514 872-6631.

Afin d'alléger le texte du document, le masculin est utilisé sans discrimination.

ANNEXE 1

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXEMPLE

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration de

(Nom de l'organisme)

Tenue dans les bureaux de l'organisme situés au

(Adresse du lieu de la réunion)

Le _____ à _____ heures.

Il est proposé, appuyé et résolu unanimement que :

(Nom, profession et titre)

est, par la présente résolution, autorisé à faire et à signer, pour et au nom de l'organisme, la proposition d'occupation des chalets des parcs de l'arrondissement et à signer toutes les conventions et documents préparés ou requis en conséquence par l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'appel de propositions sur l'occupation des chalets des parcs de l'arrondissement.

ADOPTÉ

Extrait véritable et certifié,

Signé ce _____ à _____

Par : _____
(Signature autorisée)

(Nom du signataire autorisé)

ANNEXE 2

DÉCLARATION DU PROPOSANT

Je déclare et reconnais :

1. Avoir pris connaissance, de façon suffisante et satisfaisante :

- De l'avis d'appel de propositions et des documents l'accompagnant et de m'y conformer;
- Du lieu visé par l'appel de proposition sur l'occupation des chalets de parcs de l'arrondissement de m'être assuré des conditions générales de travail, de l'entreposage offert et des divers accès.

2. Accepter toutes les conditions et exigences comprises dans l'appel de projets et la convention.

3. Que l'arrondissement du Sud-Ouest se réserve le droit de refuser toute proposition si celle-ci n'est pas satisfaisante. Que l'Arrondissement se réserve le droit de ne retenir aucune des propositions déposées. Qu'advenant le cas d'une égalité, le choix est laissé au comité de sélection. Que l'Arrondissement ne sera aucunement responsable pour les frais ou pertes subies par les proposants.

4. Avoir inclus obligatoirement avec ma proposition :

- La résolution de corporation;
- Une copie des lettres patentes;
- Les états financiers des trois (3) années antérieures;
- Un dossier de candidature complet.

Advenant le cas que l'organisme que je représente obtient ce projet (veuillez cocher l'option adéquate) :

- Je m'engage à ce que l'organisme contracte :
ou
- Je déclare que l'organisme possède :

Un avenant d'assurance-responsabilité civile d'une valeur de trois-millions de dollars (3 000 000 \$), stipulant que l'arrondissement du Sud-Ouest est coassuré, ainsi qu'une lettre de couverture d'assurance légale;

Préparé le,

Date : Le _____ du mois de _____ 2019

À : _____ (Ville)

Par :

Signature

Nom du signataire autorisé